



Mairie de Béhoust

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2014

<u>Date de convocation :</u> 31/03/2014 <u>Date d'affichage de la convocation :</u> 31/03/2014 <u>Nombre de conseillers</u> En exercice : 11 Présents : 09 Pouvoirs : 02 Votants : 11	L'an deux mille quatorze, le 7 avril à 20 heures 45. Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy PELISSIER maire. <u>Etaient présents :</u> <i>Formant la majorité des membres en exercice.</i> Mmes, Martine AUFFRET, Elisabeth DUFAUD, Elisabeth BERTOLUS, Clarisse PELISSIER Mrs Alain DUFAUD, Chandar OUTTIRAPOULLE Jean-Pierre VOUTERS, Rodolphe GARNIER <u>Absents excusés et représentés :</u> Séverine LESAFFRE représentée par Elisabeth DUFAUD Maryse BARADAT représentée par Guy PELISSIER <u>Absents Excusés :</u> <u>Secrétaire de séance :</u> M Jean-Pierre VOUTERS
--	--

Ont été adoptées à l'unanimité les résolutions suivantes :

↪ **Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2014**

↪ **Vote du Compte Administratif 2013 et affectation du résultat - Commune**

Considérant que le solde entre les dépenses et les recettes de fonctionnement réalisé au compte administratif 2013 fait apparaître un excédent de 163 769,03,

Considérant qu'à la suite de la dissolution du SMEUAHM délibération n° 148/2012 du 22 septembre 2012 celui-ci fait apparaître un excédent de fonctionnement d'un montant à 242,40 €

Considérant que l'excédent de fonctionnement s'élève désormais à 164 011,43 €

Considérant que le solde entre les dépenses et les recettes d'investissement réalisé au compte administratif 2013 fait apparaître un excédent de 392 103,04 €

Considérant qu'à la suite de la dissolution du syndicat susvisé celui-ci fait apparaître un excédent d'investissement d'un montant de 111,31 €

Considérant que l'excédent d'investissement s'élève désormais à 392 214,35 €

Considérant les dépenses à couvrir à la section d'Investissement

Le Conseil Municipal :

APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion établi par le comptable de la commune pour l'exercice 2013.

ADOPTE à l'unanimité le compte administratif de la commune pour l'exercice 2013 comme présenté ci-dessus

DECIDE d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement comme suit :

- Au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé pour couvrir les besoins de financement de la section d'investissement la somme de 26 653,88 €uros
- A la ligne R 002 – Résultat de fonctionnement reporté la somme de 137 357,55 €uros

↳ **Vote du Compte Administratif 2013 et affectation du résultat - CCAS**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	RECETTES
2 335,70	7 131,52

Le résultat de la section de fonctionnement au 31/12/2013 fait apparaître un excédent de : **4 795,82 €**

Considérant que le solde entre les dépenses et les recettes réalisé au compte administratif de 2013 a donné lieu à un excédent de fonctionnement de 4 795,82 €

Le Conseil d'administration décide d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement comme suit :

- A la ligne R 002 – résultat de fonctionnement reporté la somme de **4 795,82 €**

↳ **Vote du Compte Administratif 2013 et affectation du résultat – Caisse des Ecoles**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	RECETTES
0	335,16

Le résultat de la section de fonctionnement au 31/12/2013 fait apparaître un excédent de : **335,16 €**

Le Conseil d'administration décide d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au prochain Budget Primitif Communal comme précisé dans la délibération n° 199/2014 du 7 avril 2014 relative à la dissolution de la caisse des écoles.

↳ **Vote du Budget Primitif 2014 - Commune**

Le Conseil Municipal, approuve le Budget Primitif 2014.

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	514 465,55 €	514 465,55 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 379 760,78 €	1 379 760,78 €

↳ Vote du Budget Primitif 2014 - CCAS

Le Conseil d'Administration, approuve le Budget Primitif 2014.

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	9 795,82 €	9 795,82 €

↳ Vote des taux d'imposition communaux 2014

VOTE les taux qui sont portés sur l'état n° 1259 COM intitulé Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014.

	BASE NOTIFIEE	TAUX	PRODUIT
Taxe d'habitation	1.154 000 €	2,50 %	28 850 €
Foncier Bâti	1 327.000 €	4,40 %	58 388 €
Foncier non bâti	22.900 €	19.66 %	4 502€
TOTAL PRODUIT 2014			91 740 €

↳ Vote des participations aux charges intercommunales

Le Conseil Municipal décide de fixer comme suit les impositions syndicales pour 2014 :

SIVOM de Montfort l'Amaury		11 573,00
SIVOM de Montfort l'Amaury RIAM	502,00	
TOTAL	12 075,00	

↳ Décision Modificative n°1

Le Conseil Municipal, décide de modifier les articles suivants :

Section de Fonctionnement – Dépenses :

↳ Article 7032 Droits de stationnement et de location sur voie publique €uros	- 6 414,58
↳ Chapitre 67 Charges exceptionnelles €uros	+ 6 414,58

↳ Dissolution de la Caisse des Ecoles

↳ Convention Gala

↳ Adhésion de la commune du Mesnil Saint Denis au SIRYAE

↳ Demande d'intervention du service archives du CIG de Versailles

Le Maire

Guy PELISSIER